

Cuq-Toulza



INFOS

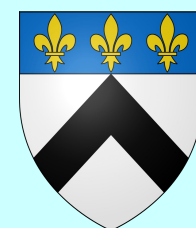
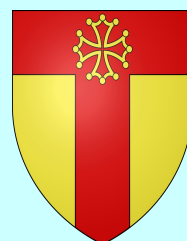


Journal Municipal De Cuq-Toulza

Décembre 2025 n°47

Sommaire

- 2 *Sommaire.*
- 3 *Éditorial du maire.*
- 4 à 8 *Extrait des délibérations du conseil municipal.*
- 9 & 10 *La commune en chiffres.*
- 11 *Informations C.A.U.E.*
- 12 & 13 *Retrait gonflements argiles.*
- 14 & 15 *Infos Communauté de communes Sor Agout.*
- 16 *Travaux voirie C.C.S.A..*
- 17 *Infos S.I.P.O.M..*
- 18 à 24 *Vie associative*
- 25 à 28 *2025 en photos..*



Journal édité par la municipalité de Cuq-Toulza n°47 Décembre 2025
10 Avenue Jean Jaurès – 81470 CUQ-TOULZA Tél : 05 63 75 71 17 Mail : contact@mairie-cuqtoulza.fr
Directeur publication : Jean-Claude Pinel Maire.

La reproduction, même partielle, des textes, images, et illustrations est interdite

Éditorial de M. le Maire.

Chères Cuquoises et chers Cuquois.

Dans trois mois, vous aurez à décider de l'avenir de CUQ TOULZA. La campagne électorale est lancée, et notre devoir de réserve s'applique donc au travers de cette communication.

Nous allons continuer à travailler jusqu'au dernier jour, c'est la mission que vous nous avez donnée et que nous tenons à honorer jusqu'au bout. L'écoute, l'action concrète vont nous permettre de poursuivre ces quelques mois la continuité nécessaire pour ne pas rompre la qualité du travail déjà engagé.

Ce journal municipal que les élus déposent dans votre boîte aux lettres va continuer à être un espace d'information neutre et respectueux de tous.

Ce temps démocratique appartient à chacun d'entre vous.

Merci aux bénévoles de toutes nos associations qui organisent et participent aux diverses animations communales. J'encourage tous nos concitoyens à s'associer à la vie de notre commune. En parcourant notre site, vous trouverez toutes les informations nécessaires.

Je vous souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année et vous présente mes meilleurs vœux pour 2026.

J'ai le plaisir de vous inviter à la traditionnelle cérémonie des vœux qui aura lieu le samedi 17 janvier à 19 h Salle du Syndicat des Eaux, à l'issue de laquelle nous partagerons la galette des rois.

M. Jean-Claude Pinel maire de Cuq-Toulza.



Extraits des Procès verbaux et des délibérations du Conseil Municipal.

Délibération 2025/24 : Avis sur la demande d'adhésion de la commune de Navès à la communauté de communes Sor et Agout

Dans le cadre d'une procédure de droit commun dans un premier temps, la commune de Navès a fait une demande de retrait de la communauté d'agglomération de Castres Mazamet (CACM).

Elle a aussi officiellement saisi la communauté de communes Sor et Agout (CCSA) par délibération du 5 septembre 2024 d'une demande d'adhésion.

Lors du conseil communautaire du 15 octobre 2024, Monsieur le Maire de Navès a par ailleurs exposé aux conseillers communautaires de Sor et Agout les raisons qui motivent sa demande d'adhésion à la CCSA.

Cependant, la procédure de retrait de droit commun mise en œuvre par Navès pour son retrait de la communauté d'agglomération de Castres Mazamet n'a pu aboutir en l'absence de délibération d'une majorité des communes membres de l'EPCI.

Par délibération du 6 mars 2025, le conseil municipal de Navès a décidé de faire une demande de procédure de retrait dérogatoire et a réitéré sa demande d'adhésion à la CCSA au 1^{er} janvier 2026, dans le cadre de cette procédure.

Par délibération du 15 avril 2025, le conseil communautaire de la communauté de communes Sor et Agout s'est prononcé favorablement à l'adhésion de la commune de Navès.

Par courrier du 28 avril 2025, Monsieur le Président de la communauté de communes Sor et Agout a notifié aux communes membres cette délibération en leur demandant de se prononcer sur cette demande d'adhésion. Il a notamment rappelé aux communes membres qu'elles disposaient d'un délai de trois mois à compter de cette notification pour soumettre cette demande à la délibération de leur conseil municipal. Passé ce délai et en l'absence de délibération, l'avis de la commune sera réputé favorable.

C'est dans ce contexte, que Monsieur le Maire appelle les membres du conseil municipal à bien vouloir se prononcer sur l'adhésion de la commune de Navès à la communauté de communes Sor et Agout, à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L5216-11 et L.5211-18,

Vu la délibération de la commune de Navès du 6 mars 2025, relative à sa demande d'adhésion à la communauté de communes Sor et Agout, dans le cadre d'une procédure de retrait dérogatoire de la communauté d'agglomération de Castres Mazamet,

Vu la délibération n°2025_068_572 du conseil communautaire du 15 avril 2025 de la communauté de communes Sor et Agout favorable à l'adhésion de la commune de Navès,

Vu la notification de cette délibération faite par Monsieur le Président de la communauté de communes Sor et Agout à la commune de Cuq-Toulza en date du 28 avril 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour :

DONNE un avis favorable à l'adhésion de la commune de Navès à la communauté de communes Sor et Agout, dès le 1^{er} janvier 2026.

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet du Tarn et à Monsieur le Président de la communauté de communes Sor et Agout.

Délibération 2025/27 : Adhésion au service Accompagnement Energétique Tarnais (AET81) du SDET

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L.221-1 et suivants,

Vu la délibération n°20062024/5.3 du Comité syndical en date du 20 juin 2024, relatif à la détermination de la participation des collectivités au service de conseil énergétique tarnais (AET81),

Considérant que la structure est adhérente au groupement d'achat d'énergie du Syndicat d'Energie du Tarn (SDET) ;

Considérant que dans le contexte actuel de lutte contre le dérèglement climatique, de raréfaction des ressources et d'augmentation des coûts énergétiques, le SDET a souhaité s'engager auprès de ses collectivités adhérentes afin de les accompagner dans leurs actions de transition énergétique ;

Considérant que le SDET, par le biais de son service Transition Énergétique, met à disposition de ses collectivités adhérentes son service d'accompagnement énergétique tarnais afin de doter les territoires des moyens humains d'expertise, d'animation et de mise en œuvre de leur politique énergétique, en toute indépendance vis-à-vis des fournisseurs d'énergies ainsi que des bureaux d'études ;

Considérant que l'un des objectifs est d'aider les collectivités à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques via l'intervention d'un « conseiller énergie » pour les collectivités adhérentes au service, axées sur le conseil et un accompagnement de proximité, avec pour objectifs, à la fois des économies d'énergie, la promotion des énergies renouvelables, une limitation des émissions de gaz à effet de serre mais également une baisse du budget de fonctionnement « énergie » des collectivités concernées.

Considérant les différents choix et possibilités listés ci-dessous :

Conseil : 100 €/an

Audit : 200 €/bâtiment

Etude Photovoltaïque : 200 €/bâtiment

AMO : 200 €/bâtiment

Suivi post travaux : 100 €/bâtiment

AMU : 100 €/bâtiment

Considérant les choix de la structure ci-après :

☒ Conseil Nombre d'années : 3 ans

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour :

APPROUVE l'adhésion de la commune de Cuq-Toulza au service AET81 du Syndicat Départemental d'Energie du Tarn (SDET) ;

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à ces opérations, en particulier la convention d'adhésion correspondante et les conventions financières entre la Commune et le SDET.

DECIDE de s'acquitter de la cotisation annuelle et la participation financière aux études énergétiques.

Délibération 2025/35 : Reprise de concessions en état d'abandon dans le cimetière de Cadix

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, articles L 2223-17 et R 2223-12 à R 2223-21 ;

Vu l'article L2223-17 du code général des collectivités territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions perpétuelles et centenaires en état d'abandon ;

Considérant que l'article L.2223-17 du CGCT a été modifié par la loi n°2022-217 du 21 février 2022 - art. 237, en ce sens qu'à partir de 2022, la procédure de reprise de concessions en état d'abandon dure un an au lieu de trois ans auparavant ;

M. le Maire expose au Conseil Municipal que deux procédures de reprises de concessions en état d'abandon ont été effectuées et s'achèvent cette année :

Procédure 2021-2025 :

Procès-verbal de constat initial le 20 janvier 2022 ;

Procès-verbal de constat intermédiaire le 7 février 2023 ;

Procès-verbal de constat intermédiaire le 14 mars 2024 ;

Procès-verbal de constat final le 21 juillet 2025.

Procédure 2024-2025 :

Procès-verbal de constat initial le 14 mars 2024, avec, selon la réglementation, trois affichages d'un mois entrecoupés par deux quinzaines sans affichage.

Procès-verbal de constat final le 21 juillet 2025.

Concessions concernées :

Considérant que les 17 concessions dont il s'agit ont plus de trente ans d'existence et qu'elles sont bien en état d'abandon, ledit état dûment constaté ;

Considérant que cette situation décèle une violation de l'engagement souscrit par l'attributaire de ladite concession, en son nom et au nom de ses successeurs, de la maintenir en bon état d'entretien, et qu'elle est, en outre, nuisible au bon ordre et à la décence du cimetière ;

Considérant que la reprise des concessions ne peut être prononcée qu'après un délai de 1 an suivant l'accomplissement des formalités de publicité, le délai commençant à courir à l'expiration de la période d'affichage des extraits de procès-verbal, à savoir le 15 juillet 2024 ;

Considérant la nécessité de libérer les emplacements suivants, afin de permettre la vente de nouvelles concessions au sein du cimetière :

En précisant que les concessions restantes pourront être vidées à l'avenir.

Considérant les devis demandés pour le creusement de 12 concessions en pleine terre, l'ouverture d'un caveau, l'exhumation et la réduction de corps, ainsi l'identification des poches à ossements pour intégration dans l'ossuaire :

ENTREPRISE DAYDÉ FUNERAIRE (Saint-Agnan), pour un montant de 5 023,09 €HT ;

SARL MONUMENTS FUNERAIRES SEGUR (Lavaur), pour un montant de 6 216,67 €HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour :

AUTORISE le Maire à reprendre au nom de la commune les concessions sus-indiquées en état d'abandon ;

SELECTIONNE le devis de l'entreprise DAYDÉ pour un montant de 5 023,09 €HT pour le creusement de 12 concessions en pleine terre, l'ouverture d'un caveau, l'exhumation et la réduction de corps, ainsi l'identification des poches à ossements pour intégration dans l'ossuaire ;

AUTORISE le Maire à remettre en service les emplacements concernés pour de nouvelles inhumations.

Délibération 2025/41 : Modification sur l'extinction de l'éclairage public

M. le Maire rappelle la délibération en date du 24 septembre 2018 qui approuvait l'extinction de l'éclairage public de minuit à 6 h afin de réduire les factures liées à l'éclairage.

M. le Maire expose que, suite aux travaux de modification de l'éclairage public (passage en lampes LED – diodes électro-luminescentes au cours des années 2023 et 2024), le SDET conseille à la commune de laisser l'éclairage public toute la nuit, en diminuant l'intensité lumineuse sur certaines plages horaires. En effet, les opérations d'extinction et de rallumage usent les LED et raccourcissent la durée de vie de chaque éclairage. De plus, la consommation énergétique associée à l'éclairage LED est plus faible qu'avec les anciennes lampes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 11 voix pour, 1 abstention :

MODIFIE les modalités d'extinction de l'éclairage public comme suit : l'éclairage public restera désormais allumé, avec une diminution d'intensité en milieu de nuit (00h-06h).

Extraits des décisions du maire

Remplacement fenêtre local 7, Place Occitane

Monsieur le Maire de Cuq-Toulza (Tarn), **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ; **Vu** la délibération en date du 25 janvier 2023 listant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ; **Considérant** la nécessité de remplacer une fenêtre au local situé 7, Place Occitane (coiffeuse) en raison d'un problème d'humidité ; **Considérant** le devis de l'entreprise DE BORTOLI, pour un montant de 1024,25 €HT ;

DECIDE

De signer le devis de l'entreprise DE BORTOLI pour le remplacement de la fenêtre du local, pour un montant de 1024,25 €HT

Demande de DETR

Rénovation énergétique de la salle Jacques Prévert

Monsieur le Maire de Cuq-Toulza (Tarn), **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ; **Vu** la délibération en date du 25 janvier 2023 listant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ; **Considérant** le projet de rénovation énergétique de la Salle Jacques Prévert ;

Considérant qu'il convient de demander une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) de l'année 2025 pour ce projet ;

Considérant que l'avant-projet définitif établi par le maître d'œuvre estime le projet à un montant de 885 679 € répartis comme suit :

Travaux : 799 857 €HT

Honoraires maîtrise d'œuvre, SPS, bureau de contrôle, audit : 85 822 €HT

DECIDE

D'INSCRIRE ce projet au budget de la commune ;

SOLLICITE une subvention auprès de la préfecture dans le cadre de la DETR 2025.

Décision d'ester en justice

Monsieur le Maire de Cuq-Toulza (Tarn), Vu la délibération du 25 janvier 2023 autorisant le Maire à intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle devant toutes les juridictions de l'ordre administratif et/ou judiciaire (en première instance, appel et éventuellement cassation, en référé comme au fond), en s'entourant des conseils de ce choix et d'autoriser le Maire à procéder aux consignations et à tous les engagements financiers pouvant être sollicités dans le cadre des procédures par les Tribunaux compétents ;Vu la requête déposée devant le tribunal administratif de Toulouse par Monsieur JACQUIER n° 2500517 (Annulation de la délibération ° 2024/63 du CM de Cuq-Toulza du 25/11/24 "résultats de l'enquête publique préalable à l'aliénation de chemins ruraux »).Considérant qu'il convient que la Commune se défende dans les instances précitées, et, éventuellement, dans le cadre des procédures d'appel qui seraient intentées contre les jugements dans les instances précitées, et soit assistée par un avocat ;

DECIDE D'ester en justice et défendre les intérêts de la Commune dans les instances n° 2500517 enregistrées devant le Tribunal Administratif de Toulouse, et éventuellement dans les instances en appel si une requête en appel est déposée, par l'une des parties, à l'encontre du jugement ou de l'ordonnance rendue ; De désigner à cet effet la SELARL THESIAS, représentée par Maître Antonin HUDRISIER avocat au Barreau de Toulouse, 82 rue Croix-Verte, 81000 ALBI et 39 rue Croix-Baragnon à Toulouse ; De signer les actes nécessaires et les conventions d'honoraires relatifs aux missions ainsi confiées au cabinet d'avocat précité ; De faire procéder au mandatement des factures correspondantes.

Décision d'ester en justice

Monsieur le Maire de Cuq-Toulza (Tarn),Vu la délibération du 25 janvier 2023 autorisant le Maire à intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle devant toutes les juridictions de l'ordre administratif et/ou judiciaire (en première instance, appel et éventuellement cassation, en référé comme au fond), en s'entourant des conseils de ce choix et d'autoriser le Maire à procéder aux consignations et à tous les engagements financiers pouvant être sollicités dans le cadre des procédures par les Tribunaux compétents ;Vu la requête déposée devant le tribunal administratif de Toulouse par Monsieur JACQUIER n°2407995 (demande de l'annulation l'arrêté de voirie n°05_2024 en date du 21 octobre 2024 qui a été pris par la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout autorisant la société EOS Télécom et la société Tarn Fibre à occuper le domaine public et à exécuter des travaux dès le 17 octobre 2024 pour poser des poteaux en bois pour le réseau fibre optique au droit de la propriété route de Vinouze);Considérant qu'il convient que la Commune se défende dans les instances précitées, et, éventuellement, dans le cadre des procédures d'appel qui seraient intentées contre les jugements dans les instances précitées, et soit assistée par un avocat ;

DECIDE D'ester en justice et défendre les intérêts de la Commune dans les instances n°2407995 enregistrées devant le Tribunal Administratif de Toulouse, et éventuellement dans les instances en appel si une requête en appel est déposée, par l'une des parties, à l'encontre du jugement ou de l'ordonnance rendue ; De désigner à cet effet la SELARL THESIAS, représentée par Maître Antonin HUDRISIER avocat au Barreau de Toulouse, 82 rue Croix-Verte, 81000 ALBI et 39 rue Croix-Baragnon à Toulouse ; De signer les actes nécessaires et les conventions d'honoraires relatifs aux missions ainsi confiées au cabinet d'avocat précité ; De faire procéder au mandatement des factures correspondantes.

Mission géotechnique - Phase Projet

Monsieur le Maire de Cuq-Toulza (Tarn). **Vu** la délibération en date du 25 janvier 2023 listant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;**Considérant** le projet de rénovation énergétique de la salle Jacques Prévert ;**Considérant** l'étude de sols réalisée par SOLINGEO en janvier 2024 (diagnostic géotechnique de type G5) pour caractériser l'existant ; **Considérant** la nécessité de réaliser une étude de sol de type G2 pour préciser les hypothèses géotechniques à prendre en compte avant de démarrer les travaux ; **Considérant** que le devis de SOLINGEO pour la réalisation de la mission G2/PRO ;

DECIDE **De signer** le devis de SOLINGEO pour la réalisation de la mission G2/PRO dans le cadre du projet de rénovation de la salle Jacques Prévert, pour un montant de 2 250,00 €HT.

DÉCISION DU MAIRE

Décision d'estimer en justice du 30/01/2025

DECIDE

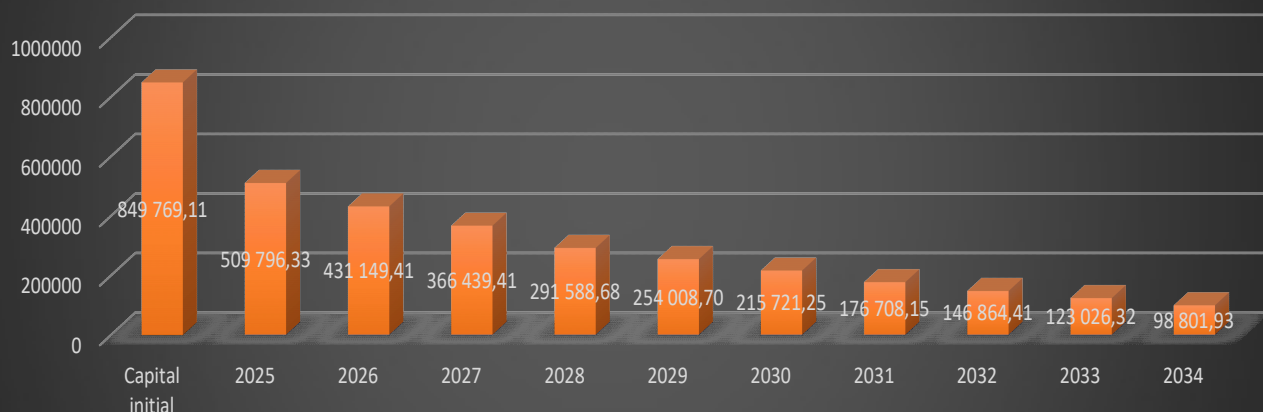
Vu le recours introduit par Madame et Monsieur GONN devant le tribunal administratif de Toulouse, instance n° 2407455 et portant demande d'annulation de l'arrêté d'alignement individuel n°2024/39 du 10 octobre 2024 de la commune de CUQ-TOULZA, **Considérant** qu'il convient que la Commune se défende dans l'instance précitée, et éventuellement en appel, et également dans toute procédure en référé portant demande de suspension de l'arrêté précité et qui serait communiquée à la Commune ; **DECIDE** D'estimer en justice et défendre les intérêts de la Commune dans l'instance enregistrée devant le tribunal administratif de Toulouse sous le n° 2407455 et portant demande d'annulation de l'arrêté d'alignement individuel n°2024/39 du 10 octobre 2024 de la commune de CUQ-TOULZA ; D'estimer en justice et défendre les intérêts de la Commune dans toute procédure en référé portant demande de suspension de l'arrêté précité et qui serait communiquée à la Commune ; D'estimer en justice et défendre les intérêts de la Commune en appel si une requête en appel est déposée, par l'une des parties, à l'encontre du jugement ou de l'ordonnance rendue ; De désigner à cet effet la SELARL THESIAS, représentée par Maître Antonin HUDRISIER avocat au Barreau d'Albi, 82 rue Croix verte, 81000 ALBI ; De signer les actes nécessaires et les conventions d'honoraires relatifs aux missions ainsi confiées au cabinet d'avocat précité ; De faire procéder au mandatement des factures correspondantes.

DÉCISION DU MAIRE N°9 DU 18/03/2025

Décision d'estimer en justice

Vu la requête déposée devant le tribunal administratif de Toulouse par Monsieur LEPINE n°2501838 (REFERE SUSPENSION demandant la suspension de la décision du 17/01/2025 du maire de la commune de Cuq-Toulza portant préemption des parcelles et de la maison située 8 avenue Jean Jaurès à Cuq-Toulza) ; **Vu** la requête déposée devant le tribunal administratif de Toulouse par Monsieur LEPINE n°2501817 (Recours en annulation de la décision du 17/01/2025 du maire de la commune de Cuq-Toulza portant préemption des parcelles et de la maison située 8 avenue Jean Jaurès à Cuq-Toulza). **Considérant** qu'il convient que la Commune se défende dans les instances précitées, et, éventuellement, dans le cadre des procédures d'appel qui seraient intentées contre les jugements dans les instances précitées, et soit assistée par un avocat ; **DECIDE** D'estimer en justice et défendre les intérêts de la Commune dans les instances n° 2501838 (référé-suspension) et n° 2501817 (annulation) enregistrées devant le Tribunal Administratif de Toulouse, et éventuellement dans les instances en appel si une requête en appel est déposée, par l'une des parties, à l'encontre du jugement ou de l'ordonnance rendue ; De désigner à cet effet la SELARL THESIAS, représentée par Maître Antonin HUDRISIER avocat au Barreau de Toulouse, 82 rue Croix-Verte, 81000 ALBI et 39 rue Croix-Baragnon à Toulouse ; De signer les actes nécessaires et les conventions d'honoraires relatifs aux missions ainsi confiées au cabinet d'avocat précité ; De faire procéder au mandatement des factures correspondantes.

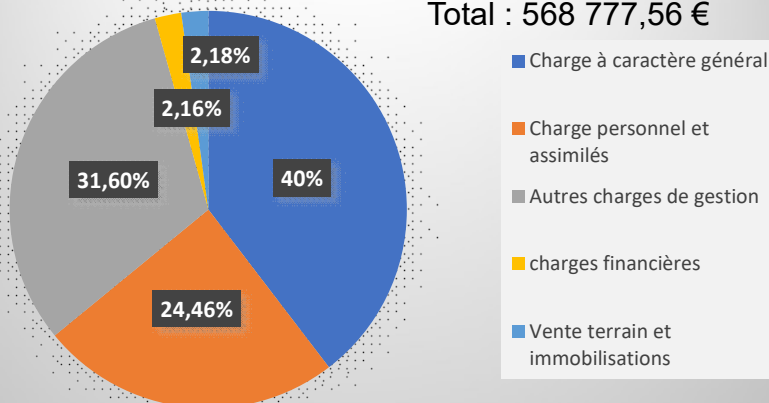
Situation pluriannuelle des emprunts (capital restant).



Compte Administratif 2024

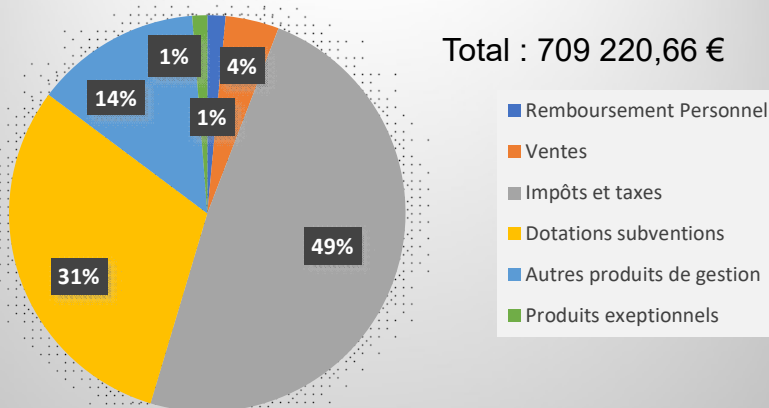
2024 Dépenses Fonctionnement

Total : 568 777,56 €



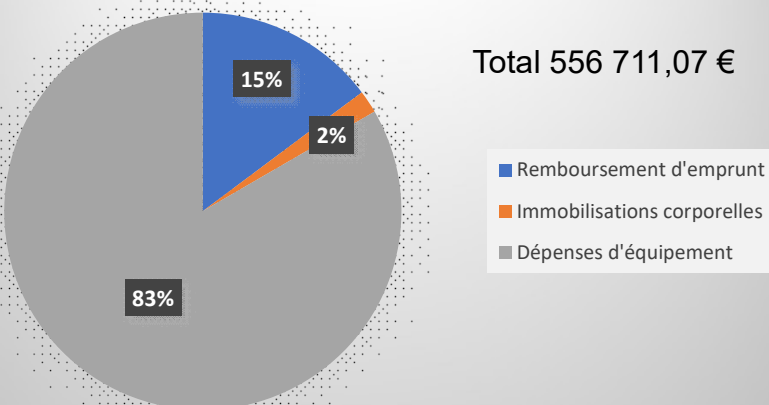
2024 Recettes Fonctionnement

Total : 709 220,66 €



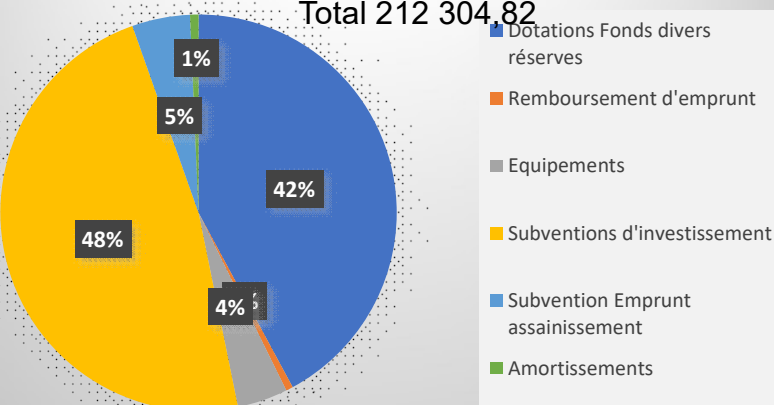
2024 Dépenses d'investissement

Total 556 711,07 €



2024 Recettes d'investissement

Total 212 304,82



Clocher de l'église de Cuq-Château.

A l'occasion de l'inauguration de la réfection de la flèche et du clocher de l'église Notre Dame de la nativité à Cuq-Château une messe a été célébrée Par le prêtre Daniel Rigaud suivie de la bénédiction de l'édifice.

Un apéritif dînatoire servi par le restaurant Cuq En Terrasses clôturait cette cérémonie.

Le cadran et le mécanisme de l'horloge du clocher de l'église St Saturnin ont été remplacés pour un montant des travaux de 7 908,60 €.

André Hébrard.

Conseiller municipal délégué.

Vice président de la commission Patrimoine et lieux de culte.

Salle Jacques Prévert.

La rénovation de la salle due a des déperditions énergétiques importantes entraînant des factures d'électricité importantes devenait inéluctable.

La rénovation prévoit les traitements acoustique et thermique du bâtiment, la reprise du sol par un revêtement adapté aux différents usages, La création d'un local annexe pour plus de rangement, la consolidation de la charpente, La couverture, Les menuiseries intérieures et extérieures, La plâtrerie, Les peintures, l'électricité, La plomberie, l'isolation par l'extérieur et l'enduit des quatre façades.

Budget estimatif HT:

Montant travaux 885 679,00 €

Subventions

État Fond Vert : 291 418,00 €

Département : 176 054,19 €

Région : 40 000,00 €

CCSA Fond de concours : 8 716,00 €

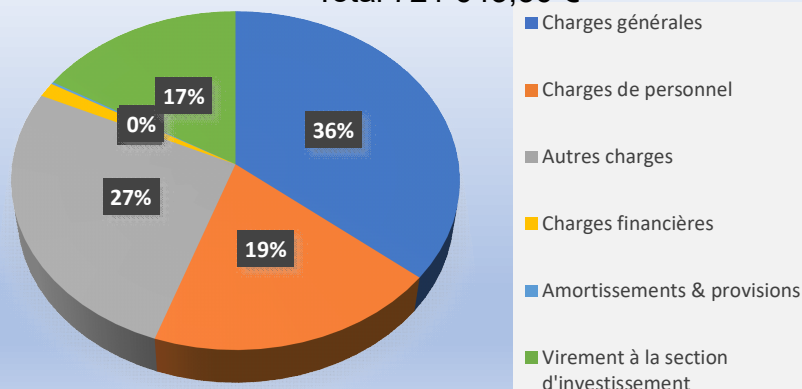
Montant du marché 739 313,01 €

Serge Clergeau : Conseiller municipal
Vice président de la commission
Rénovation de la salle Jacques Prévert.

Budget primitif 2025

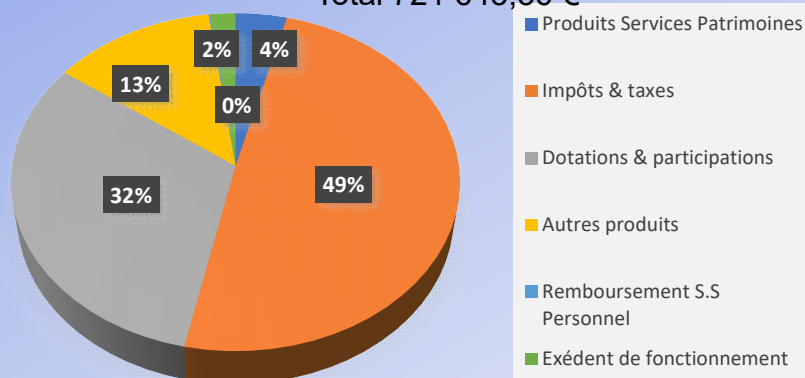
2025 Dépenses de fonctionnement

Total 721 643,36 €



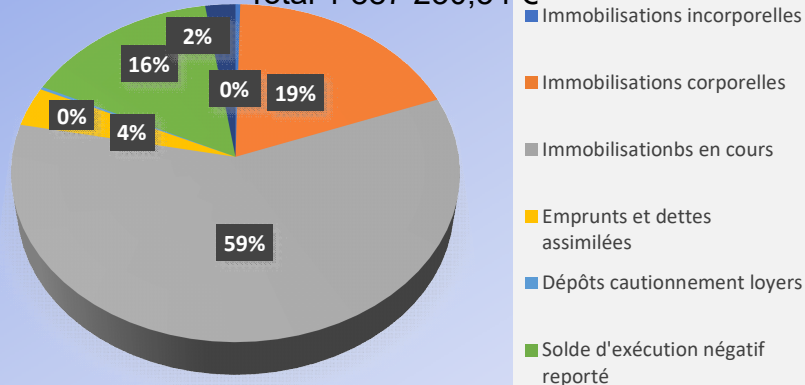
2025 recettes de fonctionnement

Total 721 643,36 €



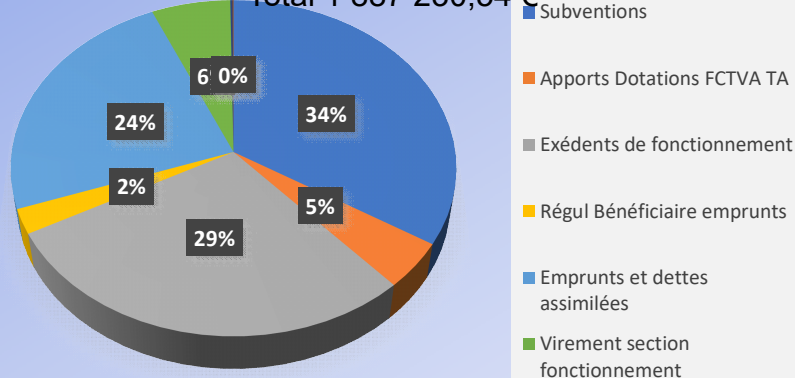
2025 Dépenses d'investissement

Total 1 887 230,54 €



2025 recettes d'investissement

Total 1 887 230,54 €



Lors de l'inauguration du City Stade engagement avait été pris de réaliser une voie douce. Aujourd'hui, l'aménagement de cette structure permet la liaison du village vers la plaine des sports en toute sécurité pour nos enfants.

Après consultation, c'est l'assistant de maîtrise d'ouvrage Mr PASSELERGUE Clément qui est retenu pour réaliser ce chantier.

Suite à l'appel d'offres, Le lot terrassement est attribué : IMART TP d'Aguts

Le lot maçonnerie massifs fondation : SOBAC Viviers Les Montagne

Le lot construction passerelle : FEL SEGUIER Verdalle

Le lot espaces verts : POUSTHOU MIS Montredon Labessonié

Montant des travaux et honoraires : 120 856.26 HT (145 027,51 TTC).

Financement subvention :

Etat DETR 30 % : 30 497 €

Conseil Départemental (Amendes de police 22,4%) : 27 183,15 €

Communauté de Communes Fonds de Concours : 3 672 € Montant total des subventions : 61 352.15 € soit 50.7 %

Gérard Bouisson :

Vice président commissions bâtiment et sports.

État Civil :

Décès : 3 décès sur la commune, plus 2

hors commune. Mariages : 0. Pactes Civils

de Solidarité : 3 Naissances : 4 naissances

hors commune. Parrainages Civils : 2

2024

Résultat de fonctionnement 140 443,10€

Résultat reporté (N-1) 420 067,20€

Résultat de clôture 560 510,30€

Résultat d'investissement -344 406,25€

Résultat reporté (N-1) 52 598,70€

Résultat de clôture -291 807,55€

Résultat global de clôture 268 702,75 €



VOUS AVEZ UN PROJET
construction
réhabilitation
extension
aménagement

Conseil gratuit en architecture en paysage

Rencontrez un architecte
conseiller ou un paysagiste
conseil du CAUE du Tarn
et obtenez un conseil
gratuit, un regard
professionnel objectif
et indépendant.

05 63 60 16 70

81 Tarn
c|a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

Le C.A.U.E du Tarn

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et
de l'Environnement

vous apporte des conseils gratuits
pour vous aider dans votre projet de
construction, réhabilitation, extension
ou aménagement.

Un regard en amont du projet

Vous avez un projet et souhaitez avoir
un regard extérieur, professionnel,
gratuit et indépendant. Contactez les
architectes conseillers et paysagistes
du CAUE, Conseil d'Architecture
d'Urbanisme et de l'Environnement du
Tarn, organisme investi d'une mission
d'intérêt public.

Un échange d'une heure, à proximité de chez vous

Pour vous aider à vous projeter, à réfléchir à
votre projet avant de prendre une décision, à
confronter vos idées avec notre approche,
prenez RDV pour une heure d'échange avec
un conseiller.

Exemples de thèmes abordés :
implantation, orientation, adaptation au
terrain, volumes, couleurs,
harmonisation des façades,
aménagement intérieur, aménagement
du jardin, ...

Préparez votre rendez-vous en apportant des
plans, des photos, des croquis ... et tout
autre élément nécessaire à la
compréhension du projet (cadastre,
règlement du PLU...).

Profitez aussi de notre site Internet, riche en
fiches-pratiques et exemples de
réalisations : www.caue81.fr

Permanences sur RDV

Prendre rendez-vous avec un conseiller en
architecture ou en paysage : **05 63 60 16 70**

Conseils en architecture et
en paysage sur :

- implantation, orientation,
adaptation au terrain
- construction, rénovation,
aménagement d'un terrain
- création de nouvelles
ouvertures, harmonisation
des façades
- valorisation des espaces
extérieurs, cour, jardin
- étapes essentielles pour
réussir un projet
- rôle des professionnels de
la construction, ...

Prendre le temps d'un conseil,
que votre projet soit ambitieux ou
plus modeste, en secteur urbain
ou rural, c'est une heure de
rendez-vous personnalisé avec
un architecte conseiller ou un
paysagiste conseil sur Albi ou
dans nos permanences
délocalisées.

Pas de visite sur le terrain, pensez
à apporter tous les documents
utiles aux échanges sur votre
projet (photos, plans, ...).

+ d'infos

www.caue81.fr



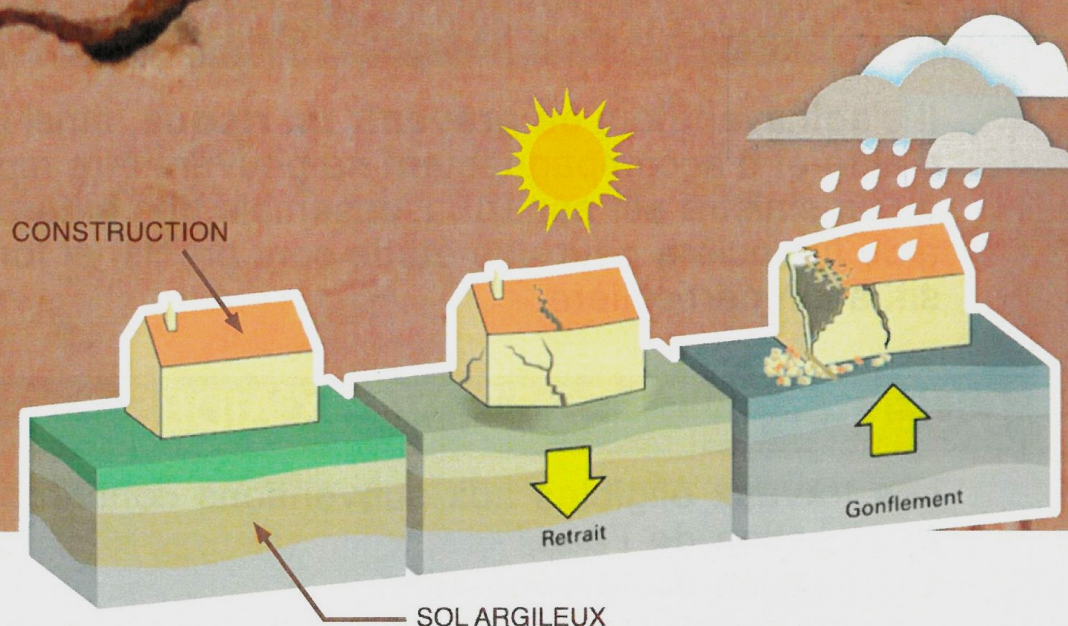
Le CAUE du Tarn est une association créée
en 1979, à l'initiative du Département,
qui assure un service public
d'information et de conseil totalement
indépendant et sans but lucratif.
L'intervention de nos conseillers exclut
toute mission de maîtrise d'œuvre. Ils ne
peuvent à ce titre réaliser vos plans ou
expertiser vos biens.



RETRAIT- GONFLEMENT DES ARGILES

Comment l'éviter ?

Anticiper et prévenir



Nous pouvons vous accompagner
TARN – Dispositif expérimental 2025-2026

LE RETRAIT-GONFLEMENT

DES ARGILES, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Lorsqu'un sol est argileux, il est fortement sensible aux variations de teneur en eau : il se rétracte lorsqu'il y a évaporation en période sèche et gonfle lorsque l'apport en eau est important en période pluvieuse ou humide. C'est le phénomène de retrait-gonflement des argiles (RGA).

Les variations de teneur en eau dans le sol sont lentes, mais peuvent être la cause de mouvements de terrain à l'origine de dommages très importants dans les maisons existantes. Du fait de leurs fondations superficielles, les maisons individuelles sont les constructions les plus vulnérables.

COMMENT SAVOIR SI MON TERRAIN EST CONCERNÉ ?

Connectez-vous sur le site **www.georisques.gouv.fr** qui permet de faire une recherche par adresse postale.

QUELS SONT LES CRITÈRES POUR QUE JE BÉNÉFICIE D'ACCOMPAGNEMENT ET D'AIDES FINANCIÈRES ?

Il s'agit avant tout de **prévenir un risque**, ainsi les dispositifs d'aide et d'accompagnement ne peuvent être mobilisés dès lors qu'un sinistre est apparu. L'ensemble des critères permettant une aide financière pour une étude sont précis, et fonction de chaque situation particulière.

QUELS SONT LES TRAVAUX AIDÉS ?

Les travaux éligibles aux subventions concernent avant tout :

- la gestion de l'eau,
 - la gestion de la végétation,
 - l'imperméabilisation du sol autour de la maison,
- et ce afin de stabiliser dans le temps la teneur en eau des sols situés à proximité immédiate des fondations de la maison.

Agir et intervenir en prévention coûte moins cher que les travaux de réparation.

Pour bénéficier d'une information, d'un conseil et d'une orientation efficaces sur ce sujet
Contactez l'ADIL du Tarn, au 05 63 48 73 80

COMMUNAUTE DE COMMUNES SOR-AGOUT



2025, une année marquée par des fins de travaux

Durant la fin d'année 2025, la Communauté de Communes Sor & Agout (CCSA) a inauguré le Crématorium de l'Autan situé à Sémalens et lancé la commercialisation de son nouveau Parc d'Activité « Plaine Santé » à Soual. Début 2026, aura également lieu l'ouverture de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) de Puylaurens.

Retrouvez ci-dessous, ces 3 projets en quelques lignes :

PLAINE SANTÉ
HUMAIN · ANIMAL · ENVIRONNEMENT
Communauté de Communes SOR & AGOUT

ICI

**LE PARC D'ACTIVITÉS
QUI PREND SOIN DE VOTRE ENTREPRISE !**

5 HECTARES

12 LOTS DISPONIBLES

De 2000 à 8850m²

Contactez-nous
05 63 72 84 84
06 98 76 91 21
Pôle Économie - Communauté de Communes Sor & Agout

Situé à côté de la ZA de la Prade, ce nouveau Parc d'Activité se positionne dans le **secteur de la Santé Globale (= One Health)**, qui touche à la fois à la **santé humaine, animale et environnementale**.

Dédié aux entreprises qui conçoivent, développent, produisent exclusivement pour les professionnels (BtoB), il concerne de nombreux métiers venus de la médecine, des sciences sociales, de l'ingénierie, de l'environnement... (pas d'activités commerciales ni de services à la personne).

Situé dans un **cadre naturel préservé, au cœur des écosystèmes économiques de la région**, ce Parc d'Activités a un **impact positif** sur l'environnement. « **Plaine Santé** » prend soin des projets et des entreprises qui s'y implantent grâce notamment à un **accompagnement adapté et personnalisé**.

Coût du projet : environ 2 millions d'euros

5 hectares

12 parcelles viabilisées disponibles De 2 000 à 8 850 m²

Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) de Puylaurens.



La MSP de Puylaurens, située à la place de l'ancien marché couvert, réunira divers professionnels : médecins généralistes, infirmiers, podologue, orthoptiste, sage-femme, kinésithérapeutes...

Ce regroupement facilitera la **coordination des soins** et permettra aux habitants du territoire de **bénéficier d'un parcours santé optimisé**.

Coût du projet : 3 millions d'euros

Superficie : 1 200 m²

Crématorium de l'Autan



Construit sur la commune de Sémalens, au sein de la Société Publique Locale (SPL) du Pôle Funéraire Public de l'Albigeois et de l'Autan (PFPA), **ce crématorium sera le 2nd dans le Tarn**.

Il s'ajoutera à celui d'Albi, le seul aujourd'hui en service dans le département. Il permettra de **répondre aux besoins et de couvrir les demandes du Sud du Tarn en garantissant aux administrés une proximité et une qualité de service**.

Ce nouvel équipement est une exception en France où plus de 90 % des crématoriums sont en gestion privée.

Coût du projet : 2.6 millions d'euros

Superficie : bâtiment d'environ 500 m²

C.C.S.A : Site : Cuq-Toulza – « Bajos » - Route des Guêpiers

Curage de fossés et évacuation de la terre

Janvier 2025



Recycler n'est pas une option, c'est notre mission!

Le recyclage permet de donner une nouvelle vie à nos déchets verre, plastiques, papiers...

TOUS les emballages et tous les papiers sont à déposer, EN VRAC, séparés les uns des autres, dans le bac jaune. Mais tout ne doit pas finir dans le bac jaune !

Le verre va dans la colonne à verre, les vêtements dans les bornes relais.

Certains déchets sont à déposer en déchetterie :

Les piles, les batteries, l'huile de vidange, le bois traité, les appareils électriques même les plus petits (rasoirs, calculatrice, ...), les métaux, les gravats, ...

Horaires d'ouverture de la déchetterie de Puylaurens :

Mardi, jeudi, samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Pour faciliter le tri chez soi, le Sipom propose des composteurs pour toutes les personnes ayant un jardin.

Mis à disposition et installés à domicile sur rendez-vous.

Pensez à réserver le vôtre

www.sipom.fr

Par téléphone 05 62 71 22 83.

Facebook « SIPOM de Revel »



SIPOM

Les fêtes de fin d'année représentent une période festive et conviviale mais c'est aussi l'un des moments de l'année où l'on produit le plus de déchets. Alors même durant les fêtes, n'oublions pas les bons réflexes pour protéger l'environnement en adoptant les bons gestes de tri et de réduction !

Quelques astuces pour réduire facilement les déchets :

Offrir des jouets de seconde main, des cadeaux dématérialisés, ou des cadeaux faits maison ;

Utiliser de la vaisselle traditionnelle et une nappe en tissu pour éviter le jetable ;

Utiliser des produits locaux et de saison pour le repas, en quantité adaptée et en vrac ;

Utiliser des alternatives au papier-cadeau en utilisant du papier-journal ou du tissu.

VIE ASSOCIATIVE

Association Générations Mouvement de Cuq-Toulza.

Cette Association actuellement composée de bénévoles est toujours aussi dynamique avec ses adhérents de plus en plus nombreux, qui participent aux diverses activités (goûters, thé dansants, lotos avec le concours de l'ADMR, voyages de un ou plusieurs jours).

En raison des travaux de rénovation de la salle des fêtes de CUQ-TOULZA, la Municipalité de CAMBON LES LAVAUR met à disposition la salle des fêtes afin de permettre la continuité des activités et de partager des moments de convivialité.

Si vous le souhaitez, vous pouvez rejoindre notre Association, que vous soyez retraité ou pas. Le Président et le Conseil d'Administration de Génération Mouvement de CUQ-TOULZA vous souhaitent de passer de bonnes fêtes de fin d'année.

Générations mouvement.



LE FOYER DES JEUNES DE CUQ-TOULZA

Bonjour à toutes et à tous,

L'ensemble du Foyer des Jeunes vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année.

Nous tenons à vous remercier chaleureusement pour votre présence lors de nos différentes manifestations. La Mounjetado en Février et la Fête du village en Juillet ont rencontré un franc succès grâce à vous. Actuellement composé de 32 bénévoles, le foyer s'est récemment réuni pour échanger autour de l'organisation des prochaines festivités et élire le nouveau bureau :



Président : Maxime ALGANS
Vice-Président : Dominique HÉBRARD
Trésorier : Jonathan DURAND
Vice-Trésorière : Fanny LARROQUE
Secrétaire : Marion LATGER
Vice-Secrétaire : Lucie AZAM

Nous vous invitons à continuer de participer à nos événements et nous avons le plaisir de vous annoncer qu'une Soirée Tapas sera organisée courant février, dont la date vous sera prochainement communiquée.

Concernant la fête locale 2026, elle est bien entendu maintenue. En raison des travaux en cours à la Salle des Fêtes, nous aurons le plaisir de vous accueillir au stade des Sapinettes, afin de poursuivre la tradition dans une ambiance conviviale.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des détails à venir. Le Comité est toujours prêt à accueillir de nouveaux membres... N'hésitez pas à nous rejoindre.

Association A.D.M.R. de Cuq-Toulza (Aide à Domicile en Milieu Rural).

ASSOCIATION A.D.M.R.de CUQ-TOULZA (Aide Domicile en Milieu Rural)

Notre association intervient chez les célibataires, couples, familles, personnes âgées, retraités, handicapés, fragilisés suite à un accident, un décès, parfois en situation précaire, grossesse difficile, naissance.

Nos salariés (au nombre de 10) qui interviennent à domicile, font preuve d'un grand professionnalisme.

Notre but est de vous permettre de mieux vivre à votre domicile grâce à un large panel de services proposés pour répondre à l'ensemble de vos besoins.

Pour ce faire, les bénévoles de l'ADMR de Cuq-Toulza sont à votre écoute pour trouver la solution adaptée à vos besoins. Au-delà de la prestation technique, l'humain est au cœur de notre action. Les bénévoles, toujours à votre écoute, ont notamment la responsabilité de la gestion des salariés, des personnes aidées, de la trésorerie et de la gestion d'un service de téléassistance également proposé.

Vous pouvez bénéficier d'aides : caisses de retraite, Conseil Départemental (APA), caisses d'allocations familiales, ainsi que d'un crédit d'impôt de 50 %.

Nous couvrons un vaste territoire qui s'étend sur 16 communes, et nous aidons environ 110 familles pour 8 950 heures, dont 250 heures de confort.

Nous nous tenons à votre disposition pour monter le dossier de demande. L'accueil du public se fait durant les permanences les mercredi et vendredi matin de 9 h à 12 h.

Tél : 05-63-82-06-73

Le Bureau ADMR

S.S.I.A.D

Des services pour bien vieillir et mieux accompagner :

L'association ADMR Soins et Solidarité « En pays de Cocagne », par son Service de Soins Infirmiers à domicile (SSIAD) accompagne les personnes âgées, malades ou en situation de handicap en leur apportant des soins à domicile. Son objectif : favoriser le maintien à domicile tout en assurant confort, sécurité et suivi médical adaptés.

L'association par sa Halte Répit est un lieu d'accueil convivial, qui propose des activités adaptées aux personnes atteintes de troubles cognitifs (comme la maladie d'Alzheimer). Elle permet également aux aidants de bénéficier de temps pour eux, en toute confiance, sachant que leurs proches sont entre de bonnes mains. Actuellement ce service est ouvert 6 demi-journées sur plusieurs communes, demain peut-être la vôtre.

Ces 2 services, complémentaires de l'aide à domicile viennent soutenir au domicile les familles et apportent également un espace extérieur d'accueil et de répit.

Président : Mr GELI
Directrice : Mme OULES

05.63.75.03.36
ssipuylaurens@orange.fr



Comité FNACA du Haut Lauragais

Notre Assemblée Générale a eu lieu le samedi 13 décembre à 15H30 à la salle du Syndicat des eaux de Cuq-Toulza, en présence du Président départemental de la FNACA Mr Saissac Marcel et de Mme Bizouard Michèle secrétaire Générale, des Maires ou de leurs représentants, des communes concernées par notre comité ainsi que de nombreux adhérents. Certains ont excusé leur absence pour des raisons de santé. Nous y avons fixé les dates de nos commémorations officielles aux monuments aux morts dans nos différentes communes concernées lors de cette assemblée pour l'année 2026.

Nous avons participé au Comité départemental à Lautrec accompagné de nos porte-drapeaux Raoul Salles et André Barbaste. Cette année la cérémonie du 11 novembre a eu lieu à Aguts animée par la Chorale Ag-ut-sol qui a interprété brillamment "La Madelon", suivi de l'hommage au caporal Durand Jean-Martin (1er régiment de Zouaves) inhumé au cimetière d'Aguts. Mr Prieur était à la trompette... La tombe de Mr Durand a été restaurée pour cette occasion par le Souvenir Français, largement représenté pour cette cérémonie. Nous déplorons cette année la disparition de 2 de nos frères d'armes, Maurice Bourjade en février et Guy Thuries en octobre. Nous avons également une pensée pour Gilles Barbaste, décédé en novembre, fils de notre porte-drapeaux André Barbaste. Nous vous encourageons à venir nous rejoindre lors de nos cérémonies pour perpétuer le devoir de mémoire.

Le Président Alain POU tél: 06 64 75 55 26

La médiathèque du GIROU

Des informations pratiques

La médiathèque regroupe neuf communes : Aguts, Algans, Cambon-les- Lavour, Cuq-Toulza, Lacroisille, Maurens- Scopont, Mouzens, Péchaudier, Puéchoursy.
Elle se trouve 3, rue du savoir dans l'enceinte de l'école de Cuq-Toulza.

L'équipe de bénévoles vous accueille tous les mardis et vendredis de 16h à 19h.
L'inscription coûte 15€ par famille pour un emprunt de 8 livres par lecteur et pour deux mois.
Contact : mediacant@orange.fr

Des moments conviviaux pour partager le goût de la lecture

Le Dimanche 12 octobre, nous nous sommes installés sur la place du village de la commune d'Algans pour animer la boîte à livres installée par la commune. Lectures à voix haute, échanges de livres d'occasion et bonne humeur étaient au rendez-vous.

Le Vendredi 28 novembre, une soirée aux « Saveurs d'automne » avec des mises en bouche et mignardises préparées par un chef local et offertes aux invités s'est tenue dans la médiathèque.

Le Vendredi 12 décembre, c'est l'Apéro de l'Avent organisé par le foyer rural qui nous a réunis autour d'un nouveau temps convivial.

Ces manifestations culturelles sont l'occasion de faire connaissance, de se retrouver pour écouter des histoires, échanger des livres et des conseils de lecture.

Au programme 2026

Retrouvez-nous à « La nuit de la lecture » qui se déroulera fin janvier avec pour thématique « Villes et campagnes ». Un dispositif national auquel nous participons chaque année !

Et n'oubliez pas de lire la gazette trimestrielle de la médiathèque diffusée dans vos boîtes mail ou distribuée sous format papier !

Vous y trouverez les nouveautés achetées pour les petits et les grands ainsi que les dates des navettes qui nous acheminent des livres que nous pouvons vous réserver à la médiathèque départementale.

L'équipe des bénévoles de la médiathèque du GIROU

Association des Parents d'Élèves du Rigoulet

Cette année encore, l'Association des Parents d'Élèves du Rigoulet a eu à cœur d'accompagner la vie de l'école en soutenant les projets portés par l'équipe enseignante. Grâce à l'implication des familles et des bénévoles, plusieurs événements phares ont rythmé l'année : le **Cabaret-spectacle**, le **Carnaval de Cuq-Toulza** et la **fête de l'école**.

Ces moments de partage et de convivialité ont permis de renforcer les liens entre enfants, parents et enseignants, tout en finançant les **sorties scolaires**, l'intervention d'**intervenants extérieurs** et divers **projets d'école**.

L'APE du Rigoulet, c'est avant tout une équipe de parents motivés qui donnent un peu de leur temps pour le plaisir et le bien-être des enfants. Chaque aide, chaque idée, chaque participation compte ! Un grand merci à toutes les personnes qui contribuent à la réussite de nos actions et à la belle dynamique de notre école.



Tennis Club Puylaurens Cuq-Toulza.

Pour la saison 2025, nous avons enregistré 102 licenciés répartis en 29 dames et 73 messieurs, ce qui nous a permis d'engager 16 équipes en diverses coupes et championnats, depuis les jeunes de 11 ans jusqu'aux adultes de 78 ans.

Pour notre école de tennis dont les cours sont assurés par notre Professeur Laurent Gineste le mercredi après-midi et le samedi matin, nous avons eu 57 élèves dont 30 jeunes et 27 adultes. Nous avons aussi organisé 2 tournois adultes et 3 tournois jeunes, une découverte tennis de 2 séances en juin, une animation parents-enfants, des stages pendant les vacances scolaires et une soirée amicale pour la galette des rois.

Côté installations, grâce aux diverses subventions, à la participation du Tennis Club et surtout à la grande implication de la Mairie de Puylaurens, nous avons réceptionné le 17 avril 2025 nos deux terrains extérieurs tout neufs en remplacement de nos deux vieux terrains, ce qui s'est traduit par une augmentation de notre école de tennis de 57 à 72 élèves jeunes et adultes pour 2026 et notre tournoi annuel du Grand Prix du Tarn en septembre est passé de 114 participants l'an dernier à 175 participants cette année.

Pour nous contacter, s'adresser à :

Jean-Pierre BONNET, Président, tel: 06 01 38 17 02

mail : <mailto:jpbonnet47@aol.com>



Les Amis De Bajos.

Chers amis,

Suite à la réfection du mur de soutènement à l'entrée de la chapelle et du cimetière, Les Amis de Bajos poursuivent leur engagement en aménageant les extérieurs afin de garantir l'accessibilité aux personnes en situation de handicap.

L'objectif est également de permettre l'ouverture de la salle aux associations de la commune, en dehors des journées dédiées aux travaux.

La Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité, sollicitée par Monsieur le Maire, a émis un avis favorable, assorti de quelques prescriptions actuellement en cours de mise en œuvre. Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Tarn a également été consulté dans ce cadre.

Un grand merci à toutes celles et ceux qui ont participé à la dernière fête de Bajos ! Rappelons que les bénéfices de cet événement contribuent directement au financement des travaux.

Nous vous donnons rendez-vous le dimanche 28 juin 2026 pour la prochaine fête !

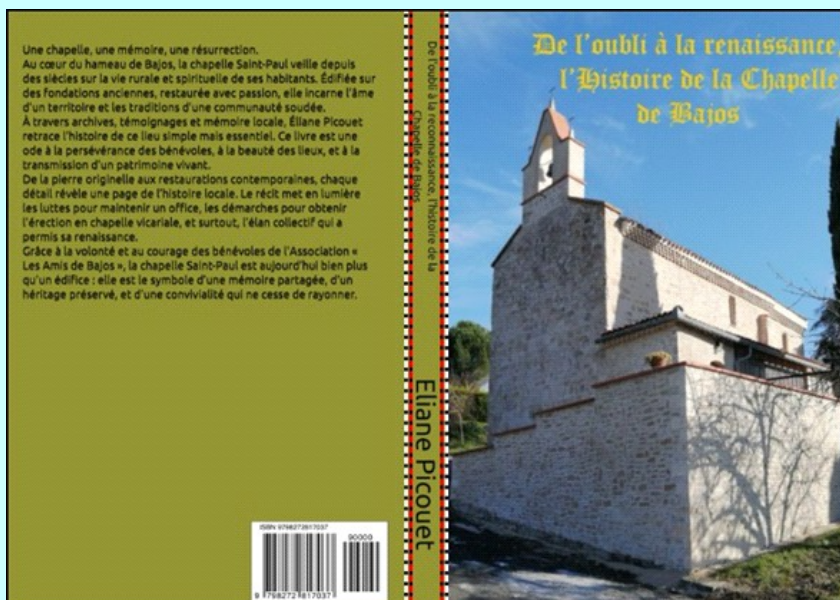
Alors que les travaux de rénovation de la chapelle Saint-Paul de Bajos touchent à leur fin, l'association a souhaité ancrer durablement l'histoire de ce lieu dans la mémoire collective.

C'est désormais chose faite : Eliane Picouet, trésorière de l'association, a réalisé un ouvrage qui retrace avec rigueur et sensibilité l'histoire de Bajos et de sa chapelle.

Ce livre, fruit de longs moments de recherches et d'engagement, témoigne de la richesse patrimoniale de Bajos et de l'attachement profond de ses habitants à ce lieu de mémoire.

Pour toute commande, merci d'envoyer un e-mail à : lesamisdebajos@gmail.com Une partie des droits d'auteur sera reversée à l'Association « Les Amis de Bajos »

Les Amis de Bajos vous souhaitent de très belles fêtes de fin d'année.



U.S.C.C

Le Club de Football de Cuq-Toulza tient à exprimer sa **plus sincère gratitude** à toute la communauté. Après le violent orage du 19 mai qui a dévasté et noyé le terrain, l'exploit collectif (où **400 m³ de terre ont été déplacés**) est la preuve que l'esprit d'entraide est exceptionnellement fort ici.

Aux joueurs, aux dirigeants, aux bénévoles, aux habitants qui ont manié les pelles, et **à la Municipalité : Un Immense MERCI !**

Cette solidarité ne s'est pas arrêtée là. Les bénévoles et les joueurs poursuivent leur engagement en s'attaquant à l'entretien du cadre de vie, notamment par la taille des sapinettes et la peinture de la main courante. Qu'il s'agisse de sauver le terrain ou d'assurer l'entretien paysager, la détermination reste totale.

Toute cette énergie trouve son prolongement au cœur de notre vocation première : le football. La structuration de l'école de football reste un objectif central pour offrir un encadrement solide et préparer la relève. Nous nous réjouissons de la **stabilité de notre encadrement** et de l'arrivée de nouveaux joueurs pour renforcer nos 2 équipes seniors et notre équipe vétérans, garantissant le dynamisme de nos sections.

Fort de cet esprit d'équipe éprouvé, le club souhaite aller plus loin : devenir un véritable **pôle d'animation pour le village**. C'est pourquoi nous lançons un appel à tous les habitants, **y compris ceux qui ne « s'intéressent pas » au football** ! Nous cherchons activement des bénévoles pour l'organisation d'animations ouvertes à toute la population : Loto et soirées conviviales, journées d'entretien du complexe (autour d'une grillade !), animations lors des journées de matchs... pour une ambiance familiale. Votre contribution permettra de **renforcer le lien social** et de faire du club un acteur majeur du dynamisme de Cuq-Toulza. Rejoignez-nous pour que l'esprit d'entraide se conjugue avec la fête !

Nous sommes fiers de vivre dans un village où **"il fait bon vivre"** et où la solidarité est notre plus belle victoire. A bientôt pour notre calendrier, et **Bonnes fêtes de fin d'année à tous !**

Le Président, Cyril ESPADA (06.33.79.78.21)



Le 19 mai 2025

Le 9 septembre 2025

Foyer Rural

L'équipe du Foyer Rural de Cuq-Toulza est ravie d'accueillir d'année en année toujours plus d'adhérent.es et de nouvelles activités. Nous concoctons aussi avec un plaisir sans cesse renouvelé des festivités auxquelles vous venez nombreuses et nombreux, donnant tout son sens à notre association d'éducation populaire visant à créer du lien dans notre village et les villages alentours.

Poussés par nos valeurs de solidarité et d'inclusion, il nous tient à cœur de proposer des festivités et des activités accessibles à toutes et tous... Nous souhaitons être aussi facilitateurs d'initiatives locales alors n'hésitez pas à proposer, à participer et encore mieux à rejoindre notre équipe qui se retrouve pour une réunion tous les mois ! A la dernière grillée de châtaignes et Halloween, une des fêtes fétiches du foyer rural, une belle synergie d'acteurs a été mise en lumière autour du futur animal totémique de la vallée du Girou avec notamment une forte participation des enfants de l'école du Rigoulet et de leurs équipes encadrantes. Ainsi c'est Le Loup Chelou, animal hybride à corps de loup, qui se matérialisera pour le carnaval 2026 avec les bons soins de Roc Carnicer et de toutes et tous. Ne manquez pas sa première sortie officielle !

En attendant, depuis le 1^{er} décembre, un autre rendez-vous récurrent est proposé avec les Apéros de l'avent, une belle occasion de rencontrer de nouvelles personnes en toute convivialité ! Côté activités, dix-huit sont proposées cette année pour différents publics. Suite aux travaux de la salle des fêtes de Cuq-Toulza, depuis la rentrée 2025, grâce au soutien des communes d'Aguts, du Faget, de Cambon-lès-Lavaur et d'Algans, les cours ont pu continuer sur ces communes ou à la salle des associations de Cuq-Toulza.

Nous pouvons ainsi avancer ensemble et développer les échanges pour renforcer la solidarité et la cohésion sociale et continuer à favoriser l'émancipation individuelle et collective.

Le carnaval, la fête de la musique, les spectacles de fin d'année et d'autres festivités seront au rendez-vous en 2026 et communiquées grâce à la gazette, la page FaceBook du foyer rural et sur www.foyerruralct.fr. Vous pouvez également nous écrire à l'adresse suivante foyerruralct@gmail.com pour partager vos idées ou remarques, nous rejoindre ou pour toute question.

L'Association rêve toujours aussi d'un lieu pour assurer et rendre plus confortable son activité. Nous poursuivons également nos efforts pour réussir à salarier une personne et continuer cette belle aventure collective.

Au plaisir de vous rencontrer

L'Équipe du Foyer Rural

Ping Saint Paulais Pays de Cocagne.

Il y a trois ans, à la rentrée 2022, le Ping Saint Paulais Pays de Cocagne s'installait sur la commune afin de proposer l'activité tennis de table aux habitants. La commune, ses élus et salariés ont permis d'accueillir dans les meilleures conditions notre association sportive qui a, de son côté, amené tables et matériels sans oublier naturellement ses deux éducateurs Kévin Louarn et Alexandra Teyssié, techniciens salariés du club. Rapidement, notre activité a connu une excellente fréquentation avec de nombreux jeunes et des adultes sur les 3 créneaux proposés tous les mardis soirs.

Dans une ambiance sympathique, conviviale mais aussi studieuse, petits et grands ont ainsi pris beaucoup de plaisir à taper la balle, les conseils et exercices de nos techniciens étant très appréciés. Notons la présence importante de féminines que ce soit chez les enfants ou les adultes. Pratique bien être ou pratique plus compétitive, chacun et chacune a pu y trouver son compte. Pour la rentrée 2025, nous délocalisons nos entraînements sur la commune du Faget durant la période des travaux de la salle des fêtes.



Les créneaux pour cette saison sont prévus le lundi:

- De 17h à 19h pour les enfants/adolescents
- De 19h30 à 21h30 pour le 2ème créneau les adolescents/adultes

(A noter que ces tranches d'âges sont indicatives et qu'il est toujours possible de trouver une solution en s'adressant à l'un de nos techniciens).

La saison qui débute s'annonce prometteuse et naturellement, il est toujours possible de s'inscrire. Contactez ainsi Kévin au 06 24 26 95 38 ou Alexandra au 06 47 97 27 15

Retrouver toutes les informations sur notre site : www.pingstpaulais.com





2025 en images



